



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Février 2009

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2008 qui présente :

- Dépenses de fonctionnement:	333 680,10 €
- Recettes de fonctionnement:	512 059,65 €
- Dépenses d'Investissement:	82 763,78 €
- Recettes d'Investissement:	293 160,24 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2008 de 701 851,38 €

Le compte administratif 2008 est approuvé par 13 voix pour, M. le Maire s'étant retiré de l'assemblée au moment du vote.

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2008 du percepteur qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2008, c'est à dire :

- Dépenses de fonctionnement:	333 680,10 €
- Recettes de fonctionnement:	512 059,65 €
- Dépenses d'Investissement:	82 763,78 €
- Recettes d'Investissement:	293 160,24 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2008 de 701 851,38 €

### DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2008 :

- Section de fonctionnement, excédent de	682 200,62 €
- Section d'investissement, excédent de	19 650,76 €

et décide de l'affectation des résultats comme suit :

- affectation de la somme de 19 650,76 € à la section investissement du Budget Primitif 2009, en recette au cpte 001,
- affectation de la somme de 682 200,62 € à la section fonctionnement du Budget Primitif 2009, en recette au cpte 002.

### VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux que l'année précédente pour les taxes directes locales avec les bases d'imposition révisées de 2009 et vote un produit attendu de 170 770 € avec 13 voix pour.

	Bases 2009	Taux	Produit
Taxe d'habitation	960 300	5,79 %	55 601 €
Taxe foncière bâtie	756 600	10,29 %	77 854 €
Taxe foncière non bâti	220 800	16,90 %	37 315 €

### ACHAT DE PARCELLE EN ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal reprend sa délibération du 27 juin 2008 ayant pour objet : Promesse d'achat de terrains en zone d'activités, et rectifie une erreur de frappe qui s'est glissée dans le prix d'achat de la parcelle AM 132, lieudit « Aux Quatre Pieds de Poiriers » à Mme SIMON Marguerite née GIBOURG: il faut lire **11 745 €** et non 11 475 €.

### SAISINE DU PREFET / ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

La commune de Morey-Saint-Denis a déposé en préfecture le dossier de création de la zone d'aménagement concerté par délibération du 06 février 2008. Le Conseil Municipal sollicite les services préfectoraux afin de savoir si, conformément à l'article 4 du décret N°2004-490 du 3 juin 2004, l'État compte établir des prescriptions d'archéologie préventive sur cette opération.

Pour mémoire, la ZAC multi sites « Prés Bouffeu » 2,2 hectares et « Aux Quatre Pieds de Poiriers » 1,6 hectares couvre une superficie d'ensemble d'environ 3,8 hectares et se trouve classée respectivement en zone AU1a et AU1b du P.L.U. actuel, lequel ne mentionne pas la localisation d'entités archéologiques sur ces deux zones.

Pour instruction, cette demande s'accompagne de :

- un plan de localisation, un plan de périmètre ainsi que l'hypothèse d'aménagement en version papier couleur,
- ainsi que l'ensemble du dossier de création de la ZAC sous format informatique (CR ROM).

### REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 883,77 € de GROUPAMA, correspondant au préjudice matériel subi lors de l'accident du 23/03/2007 sur la Croix du Chemin de la Riotte.

## **DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLEGE ELECTORAL DE LA C.L.É. (COMMISSION LOCALE D'ENERGIE)**

Le Maire, après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal, la décision de modification statutaire prise par le comité du SICECO lors de son assemblée générale du 16 janvier 2008, précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la composition du comité syndical du SICECO laquelle est fondée sur une représentation indirecte des communes via les Commissions Locales d'Énergie.

Les articles 9 et 11 des statuts modifiés du SICECO détaillent la composition des C.L.E., leurs modalités de fonctionnement et leurs missions.

L'article 9 -1 des statuts modifiés du SICECO précise que le syndicat est administré par un comité composé de titulaires (et suppléants) élus au sein d'un collège électoral correspondant à chaque C.L.E. La première étape consiste à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant en qualité de représentant de la commune à la C.L.E.

Vu les statuts du SICECO adoptés par la commune par délibération en date du 23 avril 2008,

Vu les articles 9 et 11, et notamment l'article 9-1 des statuts modifiés du SICECO, qui précisent la composition des C.L.E. ainsi que les modalités de désignation des délégués,

Le Conseil Municipal désigne M. Gérard TARDY, délégué titulaire, et M. Jean Paul MAGNIEN, délégué suppléant, pour représenter la Commune de Morey-Saint-Denis au collège électoral de la Commission Locale d'Énergie.

## **INSTALLATION DU GAZ RUE DE LA COMBE**

M. le Maire reçoit deux personnes des services de l'Agence Ingénierie Gaz de Bourgogne qui communiquent un rapport de l'étude réalisée pour l'extension du réseau gaz naturel rue de la Combe. Le Maire donne connaissance de ces nouvelles données. Une première hypothèse fait état d'une installation reprise depuis le numéro 12 de la rue de la Montagne. La commune précise que la remise en état de la chaussée n'est pas à comptabiliser, compte tenu des travaux de réaménagement de la voirie qui seront réalisés simultanément, d'où une moins value sur l'investissement.

Une deuxième hypothèse est proposée avec une extension conjointe sur la rue de la Montagne. Pour ce faire, la commune met à disposition un accès sur une parcelle communale, qui permet de raccourcir sensiblement la longueur des tranchées.

En outre, la commune a délégué la compétence Gaz au SICECO, autorité concédante, lequel détient désormais l'initiative du financement. Cependant, compte tenu des estimations de coûts annoncées par les intervenants, c'est à dire 10 500€ pour l'hypothèse 1 et 19 000€ pour l'hypothèse 2, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec 13 voix pour, la décision d'installer le gaz dans la rue de la Combe et la rue de la Montagne (hypothèse 2) ce qui conduit à une participation financière de la commune de 19 000€ maximum, sachant que le SICECO va se rapprocher de GRDF afin de vérifier le calcul de rentabilité et d'optimiser au mieux la contribution demandée par le concessionnaire.

## **PLACEMENT DE FONDS**

Compte tenu de l'importante somme disponible sur les fonds libres du budget communal 2009, due à la fixité d'un projet d'aménagement de ZAC, suspendu suite à contentieux, le Conseil Municipal décide de placer la somme de 300000 €, sur une période de deux mois, sur un compte CAT auprès de la Trésorerie Générale de la Côte-d'Or.

## **COMPTE RENDU REUNION VOIRIE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion voirie qui s'est déroulé le 31/01/09.

## **POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

La façade du parvis de l'église a été purgée pour sécuriser l'accès principal du lieu. L'état du mur est jugé critique et des travaux de restauration semblent nécessaires. Des devis seront transmis.

## **POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

La commission chargée de réfléchir au projet de construction de logements sur un terrain communal s'est réunie le 04/02/09 et a désigné Virgile LIGNIER responsable du groupe. Des informations complémentaires sont transmises par le Maire ainsi que l'adresse de contacts afin de bâtir un projet en alliance avec des professionnels de l'urbanisme rural.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Résultats de l'analyse d'eau sur prélèvement du 22/01/09 : eau conforme aux normes en vigueur.
- Une recherche de propriété est entreprise auprès des hypothèques pour la parcelle AN64 qui apparaît au compte de la commune mais dont la possession est revendiquée par un tiers.
- Autorisation de passage sur la commune accordée au « Trail du Tacot » le 1<sup>er</sup> mai 2009.
- Mise au point sur la demande conjointe de Mme NOBLOT et M. BRYCZEK de divers renseignements administratifs et privés du domaine communal : la commune a fourni la majorité des renseignements demandés, sauf ceux qui ne sont pas répertoriés de façon synthétique, mais les intéressés peuvent venir consulter les registres de délibérations entre les années 2000 et 2009 pour obtenir par le détail les indications qu'ils souhaitent.
- Mise en vente par la SAFER de Côte d'Or de quatre parcelles de vigne sur Morey, en appellation village. Une parcelle au lieudit « Clos Solon » pourrait intéresser la commune dans le cadre de l'aménagement du rond point. Le Maire se charge de contacter la SAFER pour la suite à donner.
- Interrupteur de la cave à changer, trou d'un regard de drainage à boucher Chemin des Aires, Entreprise LHOMME à contacter pour faire inventaire des reprises à effectuer sur Chemin de Vergy. Remise à zéro des compteurs du point d'eau de la Riotte.

Prochain Conseil : le 01/04/09, à 19h en séance publique